Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409099-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF

Excusés ayant donné procuration : Thierry THOMAS à Gérard BERRÉE, Véronique DUTAY à Audrey GRUEL, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE

Absents : Daniel GUÉRARD, Nicolas VERON GRUAU

A été nommée secrétaire : Anne BRIONNE

2026-2409-099 – Enfance : tarifs des activités périscolaires - modification

Par délibération du 28 mai 2026, le Conseil municipal a approuvé les tarifs pour les activités périscolaires. Une erreur s'est glissée pour les tarifs de la garderie dans la mesure où le logiciel BL Enfance enregistre les tarifs au ¼ d'heure et le tarif à l'heure ne peut être qu'un multiple de 4. Autrement dit on doit partir du tarif au ¼ d'heure, le multiplier par 4 pour obtenir le tarif horaire et non partir du tarif horaire pour le diviser par 4. Il résulte de ce qui précède que nous devons reprendre une délibération pour retenir les tarifs suivants à l'heure (les tarifs au ¼ d'heure restent identiques).
Le point 2 est modifié comme suit :

2 - Garderie municipale matin / soir

Tranche de tarification	Tarifs 2026 – 2027 à l'heure	Tarifs 2026-2027 par ¼ d'heure
QF > 1226€ - Tarif plein	2,56€	0,64€
QF < 1226€ - tarif réduit	2,24€	0,56€
Dépassement horaire (1/4 d'heure)	2,56€	0,64€
Goûters	0,72€	

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409099-DE

Les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs ci-dessus pour la garderie, tarifs applicables dès la facturation du mois de septembre 2026
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Résultat du vote : pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Anne BRIONNE